

COMMUNE DE BAREILLES
Avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de BAREILLES du 29/12/2017 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 2 février au 3 mars 2018 Inclus.

M. Richard DAYEZ assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de BAREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur - Mairie de BAREILLES 65240 - lequel les annexera au registre.
- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de BAREILLES les 2 et 16 février et 3 mars de 14 h à 17 h afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.